

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-767667

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11048 Société :

☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : MARZOUKI Charifa

Date de naissance : 22.02.1975

Adresse : Habituelle

Tél : 0643146800 Total des frais engagés : 270,00

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 29/10/2022

Nom et prénom du malade : MARZOUKI Charifa

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : 100% pulmonaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'att. médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 25/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES					
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes	
29 / 10 / 77	Lux	2 1	150 DM	INP : 091231977	

Dr. Khalid BOUHAÏF
 MÉDECINE GÉNÉRALISTE
 Consultance
 28-28-77

Dr. Khalid BOUHAÏK
MEDECINE GÉNÉRALISTE
3. rue
Almusa
Tél 0322 19 26 79 GSM 982 26 16 16

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du fournisseur	Date	Montant de la Facture
	29/10/12	120.00

[illegible][illegible][illegible]

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

27100



Oxygèneothérapie

ca



الطب العام • المستعجلات • الفحص بالخصي

تخطيط القلب • أوكسجين

Casablanca, le 25/10/22 الدار البيضاء في

ALZOUKI

CHARTER

27150



Pharmacie HAY KARAM CASA
98, Bis Av. C Hay Karam
Q.I. Sidi Bernoussi - Casa
Tél : 0522 35 93 82
INPE : 092031046



46,90



46,10

120,40

Pharmacie HAY KARAM CASA
98, Bis Av. C Hay Karam
Q.I. Sidi Bernoussi - Casa
Tél : 0522 35 93 82
INPE : 092031046

Dr Khalid BOUHAIR
INF GENE 311 F
Casablanca
Tél : 0522 35 93 82

الدكتور
خالد